

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D15
au territoire des communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, HAVRINCOURT et
TRESCAULT

TRAVAUX
d'enduits superficiels
Section hors agglomération
du 19 août 2024 au 06 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 09/08/2024, par laquelle l'Entreprise SNPC, fait connaître le déroulement des travaux d'enduits superficiels, le 19 août 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'enduits superficiels, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D15 du PR 1+842 au PR 3+975 du PR 5+148 au PR 8+840, hors agglomération, du 19 août 2024 au 06 septembre 2024 pour une durée effective de 3 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HAVRINCOURT, TRESCAULT, FLESQUIERES et RIBECOURT LA TOUR ,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de BAPAUME, MARCOING et VIS EN ARTOIS,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Responsable de la Direction de la Voirie du Département du Nord,

..... ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D15 du PR 1+842 au PR 3+975 du PR 5+148 au PR 8+840, hors agglomération, sur le territoire des communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, HAVRINCOURT et TRESCAULT, du 19 août 2024 au 06 septembre 2024 pour une durée effective de 3 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes départementales D17, D15E2, D15E3, D29 (Nord), D89(Nord) et D92(Nord) au territoire des communes de TRESCAULT, HAVRINCOURT, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, RIBECOURT LA TOUR(59) et FLESQUIERES(59).

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais du Département du Pas-de-Calais, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

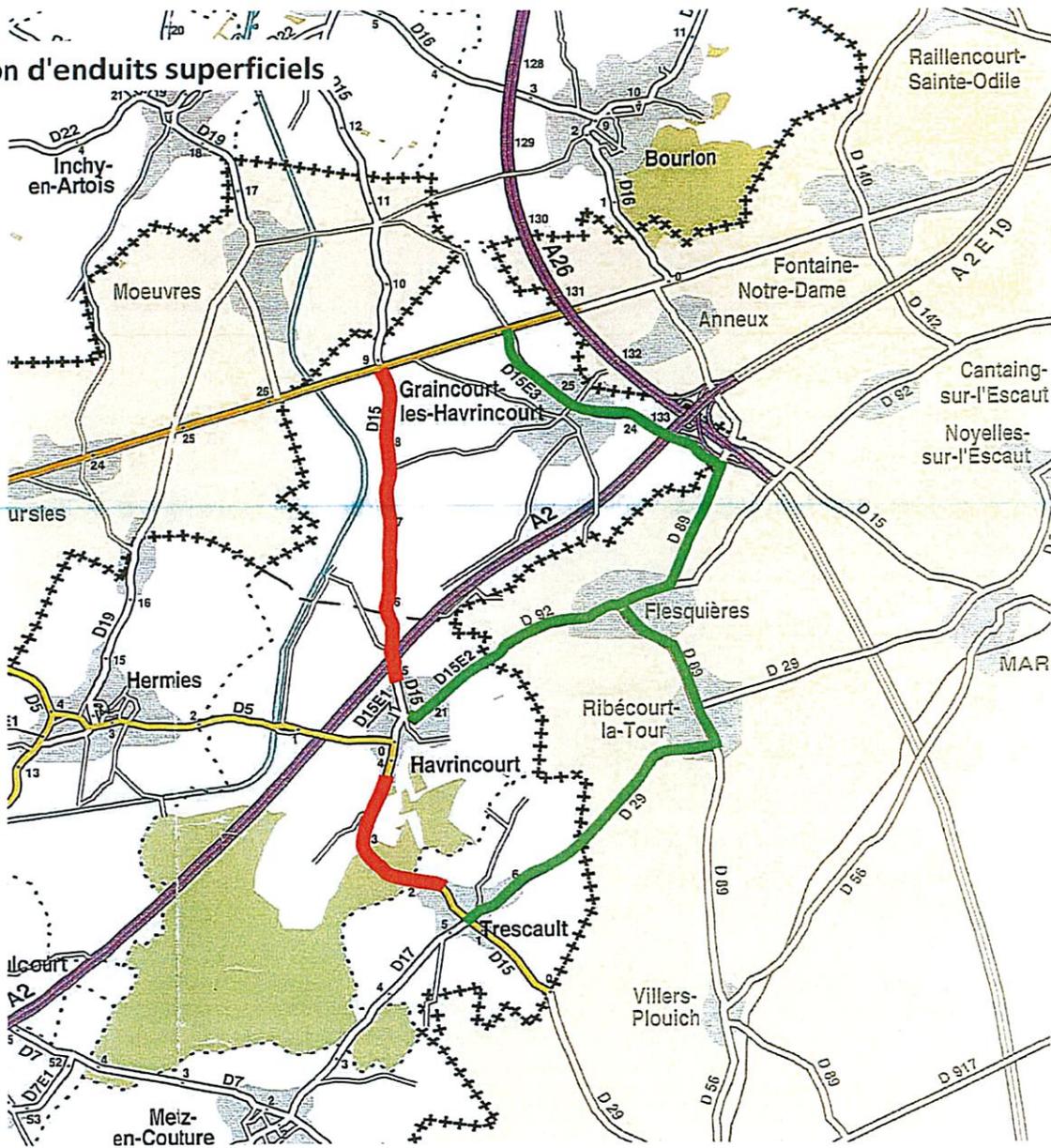
ARRAS, le.....1.2...AOUT 2024

**Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités**


Laurent REGNIER

Réalisation d'enduits superficiels

E



CER : Marquion

RD	Commune (s)	PR début	PR fin	Hors agglo	En agglo	I
Interruption de circulation						
15	Graincourt lès Havrincourt	Sections hors agglomération		x		x
	Havrincourt			x		x
	Trescault			x		x
D						
17	Trescault	Hors et en agglomération		x	x	D
15E2	Havrincourt			x	x	D
15E3	Graincourt lès Havrincourt			x	x	D
29 (Nord)	Ribécourt la Tour			x	x	D
89 (Nord)	Flesquière			x	x	D
92 (Nord)	Flesquière			x	x	D

Interruption de circulation	
Balisage, signalisation	oui
Département du Pas de Calais	

Entreprise SNPC

■ Interruption de circulation

■ Déviation **S1**

Délai 3 semaines

Durée effective 3 jours

